

16-JAN-2007

(l'étiquette de carte-avant)

CONTENU NET 2 x 50 g
DOMESTIQUE

UNE DOSE SUFFIT POUR LE CONTRÔLE.
POUR LES INVASIONS MASSIVES, UTILISER UN PLUS GRAND NOMBRE DE BOÎTES.
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION.
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

CO-OP® BROMONE* POISON À SOURIS
APPÂT DE GRAINE D'ALPISTE DES CANARIES POUR SOURIS

AVERTISSEMENT



POISON

LA COOPÉRATIVE INTERPROVINCIALE LIMITÉE, C.P. 1050, SASKATOON, SASKATCHEWAN S7K 3M9

(l'étiquette de carte-derrrière)

GARANTIE: BROMADIOLONE 0,005%

N° D'HOMOL. 17049

LOI P.A.

CO-OP BROMONE* POISON À SOURIS

APPÂT DE GRAINE D'ALPISTE DES CANARIES POUR SOURIS

RESTRICTIONS D'UTILISATION:

L'appât DOIT être placé dans un point d'appât protégé ou dans un endroit hors de portée des enfants, des animaux de compagnie et des animaux d'élevage. NE PAS placer l'appât là où il risquerait de contaminer des aliments ou encore sur des surfaces venant en contact direct avec des aliments.

MODE D'EMPLOI (à l'intérieur et le long des murs extérieurs des immeubles): Percer un trou sur le devant de la boîte et l'utiliser comme point d'appât ou placer une cuillerée à table d'appât aux endroits où la présence de souris a été notée. Le Co-op Bromone* poison à souris appât de graine d'alpiste des canaries pour souris devrait être placé dans des endroits peu accessibles aux humains, animaux domestiques, et volailles, par exemple, derrière des planches de cloison, entre les murs et dans des trous de souris. Continuer à poser le Co-op Bromone poison à souris appât de graine d'alpiste des canaries pour souris tant que les souris s'en nourrissent (au moins 15 jours).

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE. Peut être nocif ou létal si ingéré ou absorbé par la peau. Porter des gants de caoutchouc lors de la manipulation du produit et de l'élimination des carcasses de rongeurs, des appâts inutilisés et des contenants vides. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller aux toilettes. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Laver les vêtements contaminés séparément, à l'eau chaude et au savon, avant de les porter à nouveau. **TENIR À L'ÉCART DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.** Ce produit est toxique pour les poissons et la faune. Ne pas contaminer les lacs, cours d'eau et étangs.

PREMIERS SOINS: En cas de contact avec les yeux, rincer à grand eau pendant 15 minutes. **En cas de contact avec la peau,** bien laver à l'eau et au savon. **En cas d'ingestion, PROVOQUER LE VOMISSEMENT** en faisant boire 1 à 2 verres d'eau et en touchant le fond de la gorge avec un doigt ou un objet à bout rond. Répéter jusqu'à ce que la vomissure soit claire. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne sans connaissance. Signaler immédiatement à un médecin ou à un centre antipoison tous les cas d'ingestion de ce produit. Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est suspecté. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir un aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : En cas d'ingestion accidentelle par des êtres humains, des animaux domestiques ou des animaux familiers, cette substance peut réduire la capacité de coagulation du sang et causer des saignements. La vitamine K₁, sous forme d'injection intramusculaire ou sous-cutanée ou par ingestion orale, est conseillée comme remède curatif pour l'empoisonnement par un anticoagulant. La gravité du cas est mesurée par l'établissement du temps de prothrombine prolongé (P. T.) afin de déterminer la thérapie appropriée. La surveillance du temps de prothrombine indiquera si des traitements répétés s'imposent.

ENTREPOSAGE : Conserver dans un endroit frais et sec, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et des autres produits chimiques. Ranger la portion inutilisée du produit dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr à l'abri des enfants et des animaux non ciblés.

ÉLIMINATION: Envelopper le contenant et le jeter avec les ordures ménagères. Ne pas réutiliser le contenant vide. Jeter les rongeurs morts aux ordures ménagères ou les enterrer.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

® Marque déposée de TMC Distributing Ltd.

Utilisée sous license.

*Marque déposée de Nu-Gro Inc.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

AVERTISSEMENT



POISON

RC 000-0906

(l'étiquette paquet d'endroit)

CONTENU NET 50 g

CO-OP® BROMONE*
POISON À SOURIS

APPÂT DE GRAINE D'ALPISTE DES CANARIES POUR SOURIS

GARANTIE: BROMADIOLONE 0,005% N° D'HOMOL. 17049 L.P.A.
DOMESTIQUE

AVERTISSEMENT



POISON

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE CARTON EXTÉRIEUR AVANT L'UTILISATION
LA COOPÉRATIVE INTERPROVINCIALE LIMITÉE, C.P. 1050, SASKATOON, SASKATCHEWAN S7K 3M9

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES, FAMILIERS OU SAUVAGES. Avant d'employer le produit, lire les PRÉCAUTIONS concernant le placement, l'emmagasinage et l'hygiène sur le carton extérieur.

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec les yeux, les rincer à grande eau pendant 15 minutes. En cas de contact avec la peau, bien laver la peau à l'eau et au savon. En cas d'ingestion, PROVOQUER LE VOMISSEMENT en faisant boire un ou deux verres d'eau et en touchant le fond de la gorge avec un doigt ou un objet à bout rond. Répéter jusqu'à ce que la vomissure soit claire. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne sans connaissance. Signaler immédiatement à un médecin ou à un centre antipoison tous les cas d'ingestion de ce produit. Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est suspecté. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

ÉLIMINATION : Envelopper le contenant et le jeter avec les ordures ménagères. Ne pas réutiliser le contenant vide. Jeter les rongeurs morts aux ordures ménagères ou les enterrer.

®* Marque déposée de Nu-Gro

® Marque déposée TMC Distributing Ltée. Utilisée sous license.

® Marque déposée de TMC Distributing Ltd.

*Marque déposée de Nu-Gro Inc.

RC 4093-0906

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.